



Lutte contre la pandémie Covid-19 - nouvelles dispositions pour les compétitions de la FLF - questions & réponses

La nouvelle loi covid-19 est applicable jusqu'à quelle date ?	La nouvelle loi est applicable jusqu'au 14 septembre 2021
Quelles équipes peuvent disputer des compétitions ?	Toutes les équipes de toutes les catégories et de tout les niveaux
Est-ce que les match amicaux et les tournois amicaux sont autorisés ?	Oui, ils sont considérés comme des matchs de compétition et sont autorisés sous réserve du respect des conditions sanitaires
Qui peut participer à des matchs de compétition?	Les personnes vaccinées, rétablies ou testées négatives (avec certificat) ainsi que les personnes qui font un test autodiagnostique sur place
Qui doit présenter les certificats requis ou faire un test autodisgnostique avant le match ?	Les footballeurs, les entraîneurs, le staff technique et autres personnes qui figurent sur la feuille de match
Combien d'heures un test certifié est valide ?	La validité d'un test PCR est de 72 heures, celle d'un test antigénique est de 48 heures

Les personnes voulant participer à un match de football doivent présenter quel certificat ?	Soit un certificat (papier ou sous forme numérique) doté d'un code QR personnalisé (Covidcheck.lu), soit un certificat en papier
Qui peut émettre un certificat en papier ?	Un médecin, un pharmacien, un aide-soignant, un infirmier, un infirmier en anesthésie, en réanimation, un infirmier en pédiatrie, un infirmier psychiatrique, une sage-femme, un laborantin, un masseur-kinésithérapeute, un ostéopate, un assistant technique médical, un infirmier gradué, un assistant d'hygiène sociale ou un fonctionnaire ou employé public désigné à cet effet par le Directeur de la Santé
Quelles équipes doivent faire un "journal de bord" ?	Toutes les équipes sont responsables à faire leur propre "journal de bord"
Les résultats des tests autodiagnostiques sous surveillance sont à déclarer à qui ?	Les résultats sont à déclarer à la Direction de la Santé après chaque séance de tests (voir ann. 5 de notre email du 15.7.2021)
Si l'arbitre du match n'est pas vacciné, rétabli ou n'est pas en possession d'un test certifié négatif, qui doit lui fournir un test autodiagnostique ?	Le club qui joue à domicile doit dans ce cas fournir gratuitement un test autodiagnostique (à faire sur place) à l'arbitre
A partir de quel âge un joueur doit présenter un certificat ou réaliser un test pour participer à un match ?	A partir de 6 ans
Est-ce que le courrier électronique envoyé par le Ministère de l'éducation nationale avec le résultat négatif d'un test réalisé à l'école est également accepté ?	Oui, ce courrier est également accepté
Qui met à disposition les tests autodiagnostiques rapides ?	Le Ministère des sports moyennant un formulaire (Annexe 1 de notre email du 15.7.2021) à adresser à schnelltest@sp.etat.lu

Les tests autodiagnostiques rapides fournis par le Ministère des Sports sont destinés à qui ?	Les tests sont destinés en exclusivité aux sportifs et encadrants et non aux spectateurs des matchs ou à d'autres personnes
Quel est le nombre maximal de spectateurs qui peuvent assister à un match de football (qui ne se déroule pas sur le régime du Covid check) ?	<p>300 personnes peuvent assister à un match de football (en dehors des sportifs et encadrants) hors régime covid check</p> <p>Ces 300 spectateurs doivent porter un masque et se voir attribuer une place assise en observant une distance minimale de 2 mètres. Le respect d'une distance minimale de 2 mètres ne s'applique toutefois ni aux personnes qui font partie du même ménage ou qui cohabitent, ni à des groupes de personnes composés de 4 personnes au maximum, le port du masque restant cependant obligatoire</p>
Quelle activité de buvette est autorisée si un match ne se dispute pas sous le régime du covid check ?	Dans ce cas, toute activité de buvette est interdite !
Qui doit notifier le régime covid check ? A qui ?	Le régime covid check doit être notifié par l'organisateur d'une manifestation sportive par le biais du formulaire CovidCheck à l'adresse notification covidcheck@ms.etat.lu
Que faut-il faire si un organisateur d'un match veut accueillir entre 301 et 2.000 personnes au maximum (sportifs et encadrants inclus)?	L'organisateur doit notifier un protocole sanitaire à la Direction de la santé au moins 10 jours avant l'événement et par voie de lettre recommandée avec avis de réception ainsi qu'à l'adresse email info.conceptsport@sp.etat.lu
Qu'est-ce qui est autorisé si les matchs se disputent entièrement en régime covid check, donc exclusivement en présence de personnes vaccinées, rétablies ou testées négatives.	Dans ce cas, les buvettes peuvent être ouvertes et le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres n'est pas requise.

Est-ce qu'un résultat positif exclut la personne concernée du match?	Oui, dans ce cas le résultat doit être déclaré obligatoirement par l'intermédiaire du préleveur, voir du déclarant, au Directeur de la Santé dans les 24 heures. La personne testée positive doit se rendre immédiatement en isolation pour une durée de 10 jours
Quels matchs sont remis en cas de plusieurs cas positifs dans une équipe ?	Les matchs de Championnat et de Coupe des équipes concernées par 3 ou plusieurs tests positifs sont remis à une date ultérieure.
Questions supplémentaires ?	Prière de contacter sportcomp@sp.etat.lu